

Comité Directeur à distance

28/09/2023



Sommaire

- 1 Prestataire « Cartographie des Risques Probité »**
- 2 Situation de l'assureur fédéral**
- 3 Commission de Vérification des Pouvoirs**
- 4 Statuts LNB : Validation des grands principes**

1. Prestataire « Cartographie des Risques Probité »

Cartographie des risques

Dans le prolongement du contrôle de l'AFA et des engagements du Comité Directeur fédéral du 21 avril 2023, la FFBB a procédé à une consultation pour confier à un prestataire la réalisation d'une cartographie des risques.

4 candidatures ont été réceptionnées.

Après analyses et entretiens, à l'unanimité des membres de la Cellule de mise en concurrence, il a été proposé au Bureau Fédéral du 15 septembre dernier de retenir la proposition de la société **GRANT THORNTON CONSEIL**

→ Proposition au Comité Directeur pour information et validation

2. Situation de l'assureur fédéral

1. Situation de la MDS

01/07/2022 1 ^e année de contrat saison 2022/2023	Nouveau contrat d'assurance fédéral (4 ans 22/23 à 25/26) : MDS (garanties Individuelles Accident - IA) MAIF (Responsabilité Civile - RC)
31/08/23	Dissolution volontaire de la MDS (= cessation d'activités)
2 ^e année Saison 2023/2024	Continuité du contrat d'assurance fédéral
3 ^e année Saison 2024/2025	?
4 ^e année Saison 2025/2026	?
30 juin 2026	Fin normale du contrat d'assurance
01/07/26 30/06/30	Nouveau contrat d'assurance

2. Options

1. Continuité du contrat : respect du contrat conclu pour 4 ans fermes
2. Reprise par un assureur du contrat « garanties d'assurances IA » pour 24/25 et 25/26 sans changement pour les autres garanties fédéral en cours
3. Nouvelle mise en concurrence :
 1. pour 24/25 et 25/26 seulement
 2. pour 4 ans (de 24/25 à 27/28)

→ Le Bureau Fédéral propose au Comité Directeur de retenir l'option 2, selon le retroplanning suivant :

Post décision BF	Consultation à distance du Comité Directeur
Fin septembre 2023	Information MDS Conseil
9 décembre 2023	Retour des propositions de reprise
15 décembre 2023	Décision du Bureau Fédéral qui devra constater l'absence d'offres suffisantes ou valider l'examen des offres par la cellule mise en concurrence
12 janvier 2024	Proposition au BF après analyse des propositions
16 février 2024	Propositions au CD de février 2024 pour validation et mise en application

3. Commission de Vérification des Pouvoirs

COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Nom	Prénom	Fonction
MANTEL	Cécile	Présidente
LEGENTIL	Antoine	Titulaire 1
AMIEL	Christophe	Titulaire 2
MOINE	Amélie	Suppléant 1
BARRAUD	Catherine	Suppléant 2
BOURGEOIN	Audrey	Suppléant 3

4. Statuts LNB : Validation grands principes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMPOSITION ACTUELLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LNB

- 18 Clubs de Betclic ELITE (2 voix)
- 18 Clubs de PRO B (1 voix)
- 4 représentants CD FFBB (2 voix)
- 7 personnalités qualifiées UCPB (1voix)
- 3 personnalités qualifiées FFBB (1 voix)
- 1 représentant des joueurs (1 voix)
- 1 représentant des entraîneurs (1 voix)
- 1 représentant des médecins (1 voix)
- 1 représentant des arbitres (1 voix)

Total : 54 membres pour 76 voix

COMPOSITION ENVISAGÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LNB

- 18 Clubs de Betclic ELITE (2 voix)
- 18 Clubs de PRO B (1 voix)
- 4 représentants CD FFBB (2 voix) – **dont une femme**
- 7 personnalités qualifiées UCPB (1voix) - **dont une femme**
- **1 personnalité qualifiée SNB (1 voix)**
- **1 personnalité qualifiée SCB (1 voix)**
- 3 personnalités qualifiées FFBB (1 voix)
- 1 représentant des joueurs (**2 voix**)
- 1 représentant des entraîneurs (1 voix)
- 1 représentant des médecins (1 voix)
- 1 représentant des arbitres (1 voix)

Total : 56 membres pour 79 voix



Proposition accord sans réserve

PONDÉRATION DES VOIX - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PONDÉRATION – SUJETS GÉNÉRAUX

- 18 Clubs de Betclic ELITE (2 voix)
- 18 Clubs de PRO B (1 voix)
- 4 représentants CD FFBB (2 voix)
- 7 personnalités qualifiées UCPB (1voix)
- 1 personnalité qualifiée SNB (1 voix)
- 1 personnalité qualifiée SCB (1 voix)
- 3 personnalités qualifiées FFBB (1 voix)
- 1 représentant des joueurs (2 voix)
- 1 représentant des entraîneurs (1 voix)
- 1 représentant des médecins (1 voix)
- 1 représentant des arbitres (1 voix)

Total : 56 membres pour 79 voix**

PONDÉRATION – SUJETS EXCLUSIVEMENT PRO B*

- 18 Clubs de Betclic ELITE (1 voix)
- 18 Clubs de PRO B (2 voix)
- 4 représentants CD FFBB (2 voix)
- 7 personnalités qualifiées UCPB (1voix)
- 1 personnalité qualifiée SNB (1 voix)
- 1 personnalité qualifiée SCB (1 voix)
- 3 personnalités qualifiées FFBB (1 voix)
- 1 représentant des joueurs (2 voix)
- 1 représentant des entraîneurs (1 voix)
- 1 représentant des médecins (1 voix)
- 1 représentant des arbitres (1 voix)

Total : 56 membres pour 79 voix**

*A L'EXCEPTION DES VOTES PORTANT SUR LE NOMBRE DE CLUBS EN PRO B ET DES VOTES PORTANT SUR LE NOMBRE ET LES CONDITIONS D'ACCESSIONS ET DE RELÉGATION ENTRE LA BETCLIC ET LA PRO B ET LA PRO B ET LA NM1.

**Ces éléments évolueront avec le passage à 16 en Betclic Elite et 20 en PRO B



Proposition accord
sans réserve

AUTRES ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES CONCERNANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- ✓ Création de 4 types d'Assemblée Générale : ordinaire, élective, extraordinaire, exceptionnelle
- ✓ Obligation de réunir 2 fois l'AG ordinaire dans une saison
- ✓ Diminution du délai de convocation de 15 à 10 jours et de 7 à 3 jours en cas d'urgence
- ✓ Modification du quorum : prise en compte seulement du nombre de voix présentes ou représentées (avec présomption que le quorum est maintenu durant toute l'AG)
- ✓ Possibilité pour les clubs de donner mandat lors d'une Assemblée Générale élective à un membre figurant sur le Kbis de la société sportive du club ou à une personne du Bureau de l'association (en l'absence de société).



Proposition accord
sans réserve

COMITÉ DIRECTEUR

COMPOSITION ACTUELLE DU COMITÉ DIRECTEUR

- 5 représentants des Clubs de Betclic ELITE
- 2 représentants des Clubs de PRO B
- 3 personnalités qualifiées UCPB
- 1 personnalité qualifiée FFBB
- 3 représentants CD FFBB
- Président UCPB
- 1 représentant des joueurs
- 1 représentant des entraîneurs

Total : 17 membres

COMPOSITION ENVISAGÉE DU COMITÉ DIRECTEUR

- 5 représentants des Clubs de Betclic ELITE
- **3 représentants des Clubs de PRO B**
- 3 personnalités qualifiées UCPB **ou SCB ou SNB**
- 1 personnalité qualifiée FFBB
- 3 représentants CD FFBB – **dont 1 femme**
- Président UCPB
- 1 représentant des joueurs
- 1 représentant des entraîneurs
- **1 représentant des arbitres**

Total : 19 membres



Proposition accord avec réserve quant à la limite de l'obligation féminine imposée à la seule fédération

PONDÉRATION DES VOIX - COMITÉ DIRECTEUR

PONDÉRATION ACTUELLE

- 5 représentants des Clubs de Betclic ELITE
- 2 représentants des Clubs de PRO B
- 3 personnalités qualifiées UCPB
- 1 personnalité qualifiée FFBB
- 3 représentants CD FFBB
- Président UCPB
- 1 représentant des joueurs
- 1 représentant des entraîneurs

Total : 17 membres représentant 17 voix

PONDÉRATION ENVISAGÉE DU COMITÉ DIRECTEUR

- 5 représentants des Clubs de Betclic ELITE – 1 voix chacun
- **3 représentants des Clubs de PRO B – 1 voix chacun**
- 3 personnalités qualifiées UCPB ou SCB ou SNB – 1 voix chacun sauf le **Président qui possède 2 voix**
- 1 personnalité qualifiée FFBB – 1 voix
- 3 représentants CD FFBB – 1 voix chacun
- Président UCPB - 1 voix
- 1 représentant des joueurs – **2 voix**
- 1 représentant des entraîneurs – 1 voix
- **1 représentant des arbitres – 1 voix**

Total : 19 membres représentant 21 voix



**Proposition accord
sans réserve**

AUTRES ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES CONCERNANT LE COMITE DIRECTEUR

- ✓ La PQ FFBB sera désormais élue au CD et non plus désignée (obligation imposée par la loi)
- ✓ Précision que le Président de la FFBB peut être membre du CD au titre des représentant du CD FFBB
- ✓ Le mandat du Comité Directeur se déroule désormais sur un cycle quadriennal variable (fin du mandat entre 1er mai – 1er septembre)
- ✓ Précision sur les modalités de révocation du Comité Directeur (article 16)
- ✓ Possibilité de déléguer une partie de ses compétences au Bureau
- ✓ Possibilité de soumettre à l'AG une question/décision qui relève de sa compétence.
- ✓ Interdiction de rémunération des membres du CD à l'exception du Président + 2 autres membres. Ces rémunérations sont portées à connaissance des membres de l'AG
- ✓ Les membres du Comité Directeur (et des commissions) doivent être âgés au maximum de 75 ans.



Proposition accord avec une précision à apporter sur les modalités de rémunération du président

BUREAU

COMPOSITION ACTUELLE/HISTORIQUE DU BUREAU

- Président
- 1 VP - représentant des clubs de 1^{ère} division
- 1 VP - représentant des clubs de 2^{ème} division
- 1 VP FFBB – Secrétaire Général
- 1 VP – Trésorier

Total : 5 membres (4 minimum)

COMPOSITION ENVISAGÉE DU BUREAU

- Président
- 1 VP - représentant des clubs de 1^{ère} division
- 1 VP - représentant des clubs de 2^{ème} division
- 1 VP FFBB
- 1 VP
- 1 VP

Total : 6 à 8 membres



Proposition accord
sans réserve

AUTRES ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES CONCERNANT LE BUREAU

- ✓ Modification du process d'élection du Bureau : proposition d'une liste par le Président avec affectation des postes
- ✓ Compétence du Bureau pour traiter des affaires urgentes ainsi que les propositions de conciliation du CNOSF



LE PRESIDENT

- ✓ Le Président ne peut être élu que parmi les PQ désignées par les clubs, joueur ou coach.
- ✓ Précisions concernant l'élection du Président par l'AG .
- ✓ Le Président a la possibilité d'être rémunéré
- ✓ Limitation du nombre de mandats de plein exercice (3 mandats)



Proposition accord
sans réserve



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

